

d'éliminer cet énorme intérêt de l'ordre d'un milliard, et à ce moment-là, ce même montant pourrait être distribué, suivant les besoins, à ceux qui actuellement sont dans l'insécurité et dans la pauvreté.

Je souhaite ardemment que cet avis de motion soit mis aux voix afin que nous puissions connaître ceux qui ont réellement à cœur le bien-être de leurs concitoyens et ont réellement le sens de leurs responsabilités de représentants du peuple.

**M. Pierre-André Boutin (Dorchester):** Monsieur l'Orateur, des cinq minutes qu'il reste pour discuter de cet avis de motion, je n'en prendrai que trois afin que nous ayons le temps de prendre le vote sur cette mesure qu'a présentée l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

Depuis de nombreuses années, le Crédit social préconise le principe qui est énoncé dans cette motion. Au fait, je vois dans le texte qu'il est dit qu'on devrait songer à abaisser l'âge de la pension des vieillards à 60 ans. Je suis d'avis qu'une législation en ce sens pourrait être adoptée par le gouvernement actuel, dès cette année, s'il présentait une mesure visant à payer la pension de vieillesse à compter de l'âge de 60 ans.

Toutefois, il ne faudrait pas, en vue de la sécurité d'une certaine classe de la société, qu'on augmente par le fait même l'insécurité des autres classes dans le pays. Cela fait un peu suite à la question que je posais tout à l'heure au secrétaire parlementaire du ministre, à savoir que si l'on relève la pension de sécurité de la vieillesse, par le fait même aussi le gouvernement, ainsi qu'on en a eu la preuve il n'y a pas très longtemps, augmente l'insécurité d'une autre classe de la société, puisque dans le même texte de loi on nous présentait une augmentation de 1 p. 100 sur l'impôt sur le revenu des particuliers.

Avec le système actuel, je me demande où nous aboutirons, si, pour se faire élire lors des élections, les partis politiques préconisent d'augmenter davantage la sécurité sociale!

Avec le système actuel, nous savons—le parti libéral l'a prouvé—qu'en augmentant, d'un côté, la sécurité, on augmente par le fait même l'insécurité.

Ne vaudrait-il pas mieux, pour le gouvernement, songer à regarder ailleurs pour obtenir le revenu dont il a besoin pour payer cette sécurité?

Comme le disait tout à l'heure l'honorable député de Portneuf (M. Frenette), si seulement on utilisait l'intérêt que l'on paie sur la dette du Canada, et si on la mettait à la disposition de la population canadienne pour

payer la sécurité sociale, nous en aurions là suffisamment pour doubler, même, les allocations familiales à travers tout le Canada.

Nous ne demandons pas de doubler les allocations familiales, mais de répartir cette somme que nous payons en intérêts sur la dette du Canada sur des mesures de sécurité pour tous les citoyens canadiens. Et ceci fait suite, un peu, à la proposition de l'honorable député qui a présenté cette motion à savoir: l'opportunité d'améliorer la législation déjà existante. Afin que nos lois sur la sécurité sociale puissent être améliorées selon l'économie du pays—ce ne sont sûrement pas les richesses qui manquent au Canada—il s'agit bien de savoir comment s'organiser pour développer cette richesse, afin de donner plus de sécurité à nos concitoyens du Canada tout entier.

Ici, je ferai remarquer que le gouvernement fédéral a augmenté de \$10 la pension à nos vieillards cet automne, mais ce ne sont certes pas les vieillards de la province de Québec qui en ont bénéficié puisque M. Le Sage, avec son régime de grandeur, a trouvé le moyen de diminuer de \$10 une certaine sécurité qu'il donnait aux vieillards. En conséquence, ils reçoivent les mêmes \$75 qu'ils recevaient avant que l'augmentation de \$10 soit accordée par le gouvernement fédéral.

Je laisse donc à la Chambre les deux dernières minutes qu'il reste afin que la mesure puisse être mise aux voix.

(Traduction)

**M. Lloyd Francis (Carleton):** Monsieur l'Orateur, il reste peu de temps, et j'aimerais dire quelques mots sur la motion. Il y a à peine plus de vingt ans, feu lord Beveridge publiait un rapport sur l'assurance sociale et les services connexes. Il recommandait des normes minimales de sécurité et je sais que l'honorable parrain de la motion s'en inspire depuis. Mais notre façon de penser et nos objectifs ont changé à l'égard de ce problème. La motion recommande un programme important visant à maintenir le revenu notamment au moyen de pensions pour les veuves ayant des enfants à charge, de prestations aux survivants, de pensions de retraite. Toutes ces mesures s'imposent si on veut combattre efficacement la misère. Voilà ce que je conclus des remarques de l'honorable député qui s'est maintenu à un niveau très élevé. Il n'a pas soufflé mot des problèmes constitutionnels ou des négociations avec les provinces, bien que la résolution en parle.

Le problème qui se pose à un gouvernement responsable de l'application d'une loi est urgent. J'ai écouté, monsieur l'Orateur, les ordres de priorité que l'honorable député